

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE123

présenté par  
Mme Mathilde Paris

-----

### ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 3, après le mot :

« combustible, »,

insérer les mots suivants :

« notamment grâce à la reprise du projet ASTRID, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise le rétablissement et la reprise du projet ASTRID, portant création de réacteurs nucléaires de quatrième génération. Eu égard à l'incontestable innovation technologique de ce projet permettant à la France de regagner son indépendance comme sa souveraineté énergétique, son accomplissement représente une condition sine qua non de protection et de préservation des intérêts fondamentaux de la Nation.

L'amendement présente un lien avec le projet de loi initial car il concerne directement l'objectif poursuivi par celui-ci.